

70

E 2004(B)1971/13/7-8
[DoDiS-15792]

*Le Chargé d'Affaires a. i. de Suisse à Rabat, R. Stoudmann,
au Chef de la Division des Affaires administratives du Département politique,
P. Clottu*

RANG DE NOTRE REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE À RABAT
ET DE CELLE DU MAROC À BERNE

L. Confidentielle

Rabat, 26 février 1960

Avant mon départ pour le Maroc, vous m'avez entretenu du futur rang de notre représentation à Rabat et de celle du Maroc en Suisse¹. De mon côté, je vous ai rapporté les réactions du Ministre Long, lorsqu'il apprit que M. de Tschudi serait remplacé provisoirement par un Chargé d'affaires intérimaire².

Comme vous me l'aviez demandé, j'ai fait un sondage officieux à ce sujet auprès du Directeur de la Division «Europe» au Ministère des Affaires étrangères. La conversation s'est déroulée de part et d'autre sur un plan strictement personnel, ce qui convenait certainement mieux à ce stade préliminaire.

M. Chorfi m'a confié:

a) que la Légation du Maroc à Berne aurait été élevée au rang d'Ambassade, déjà lors du séjour de Sa Majesté Mohamed V en Suisse, si le Souverain n'avait pas dû précipitamment regagner Rabat³,

b) que le Roi souhaitait cette transformation en raison de l'estime dans laquelle il tient notre pays (le secrétaire particulier du Souverain, que j'ai rencontré cette semaine, m'a dit que le monarque cherchait à acquérir une villa en Suisse dans la région de Vevey-Montreux, où il espère pouvoir venir se reposer chaque année) et afin de resserrer encore les liens qui unissent la Suisse et le Maroc. De son côté, le Maroc accueillerait naturellement avec beaucoup de satisfaction la transformation de notre Légation en Ambassade. Faute de diplomates disponibles, vu la conjoncture politique actuelle (mais mon interlocuteur a ajouté confidentiellement que la situation pourrait évoluer rapidement, ce qui permettrait de faire appel à des personnalités présentement à l'écart), M. Chorfi m'a laissé entendre que la transformation projetée n'entraînerait peut-être pas immédiatement l'envoi à Berne d'un Ambassadeur du Maroc, mais que le principe de la réciprocité serait certainement accepté sans autre.

En passant, M. Chorfi m'a prévenu, sous le couvert du secret, que le Portugal élèverait sous peu sa Légation au Maroc en Ambassade, de sorte que nous serions, a-t-il ajouté, les derniers, avec la Grèce et le Danemark, à entretenir une Légation à Rabat.

1. Pour les échanges à ce sujet, cf. E 2004(B)1971/13/7-8.

2. R. Stoudmann.

3. Sur le séjour du Roi du Maroc en Suisse, où il s'est soumis à une intervention chirurgicale, cf. E 2001(E)1972/33/289.



Dans ces conditions, et compte tenu aussi de l'opinion du Ministre Long à l'égard de nos intérêts économiques et des prochaines négociations qu'il entamera avec les autorités marocaines, je crois que si la transformation de notre Légation en Ambassade intervenait à brève échéance, même sans que nous soyons en mesure, à ce moment-là déjà, de solliciter l'agrément pour le successeur de M. de Tschudi, nous en tirerions certainement avantage, sans que, du point de vue budgétaire, il s'en suive une augmentation de dépenses pour la caisse fédérale.

Je vous serais dès lors très obligé de me faire connaître les vues du Département à ce sujet et de me communiquer, le cas échéant, ses instructions⁴.

4. Dans sa séance du 18 mars 1960, le Conseil fédéral décide d'élever au rang d'Ambassade la Légation de Suisse à Rabat et désigne E. Bernath en qualité d'Ambassadeur au Maroc, cf. PVCF N° 474 daté du même jour, E 1004.1(-)1000/9/635 (DoDiS-15795).